

## Le 6 juin 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame de Lourdes, le sixième jour de juin deux mille onze à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire  
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1  
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2 (ABSENT)  
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3  
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4  
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5  
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

### ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Matières résiduelles
- 8.0 Zone Rc-1
- 9.0 Lettre d'appui CLDI
- 10.0 Formation « Éthique et déontologie »
- 11.0 Soirée hommage 12-18
- 12.0 Congrès FQM
- 13.0 Fondation québécoise du cancer
- 14.0 Contrat déneigement des chemins municipaux
- 15.0 Projet d'achat de l'édifice de la Caisse Populaire
- 16.0 Dépôt des états financiers 2010
- 17.0 Poste secrétaire-réceptionniste
- 18.0 Renouvellement contrat concierge
- 19.0 1<sup>er</sup> paiement – Sécurité publique
- 20.0 Versement à l'OMH
- 21.0 Fonds régional
- 22.0 Comptes à payer
- 23.0 Varia
  - 23.1 – Reconnaissance 12-18
  - 23.2 – Demande de commandite - Symposium
- 24.0 Questions de l'assemblée
- 25.0 Levée de la séance

---

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R11-06-073  
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R11-06-074  
Intervertir les  
points

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R11-06-075  
Procès-verbal  
du 3 mai 2011

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 6 juin 2011

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R11-06-076  
Droit de retrait  
entente avec  
R.G.M.R.M.

ATTENDU QUE la municipalité paroisse de Notre-Dame de Lourdes ainsi que sept autres municipalités de la MRC de L'Érable ont conclu le 22 février 2006 une entente inter municipale avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de ladite entente, la municipalité paroisse de Notre-Dame de Lourdes peut se retirer de la compétence de la Régie en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012;

ATTENDU les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait prévues à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité paroisse de Notre-Dame de Lourdes exerce son droit de retrait en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de l'entente inter municipale intervenue avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie selon les modalités prévues à l'article 9 de ladite entente.

QUE cette résolution soit transmise par courrier recommandé à chaque municipalité partie à l'entente ainsi qu'à la Régie.

ADOPTÉE

R11-06-077  
Mandat à la MRC  
-faire règlement

ATTENDU QUE la municipalité veut apporter une modification à la zone Rc-1;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la MRC de L'Érable pour la confection du règlement concernant la modification de la zone commerciale Rc-1 et que les frais s'y rattachant soit chargés au demandeur.

ADOPTÉE

R11-06-078  
Lettre d'appui  
CLDI

ATTENDU QUE la maison du CLDI est un organisme venant en aide aux personnes handicapées en favorisant l'intégration sociale, en brisant l'isolement et en assurant différentes activités sociales;

ATTENDU QUE la maison du CLDI permet aux familles de l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable d'avoir accès à des services de répit, à une distance raisonnable;

ATTENDU QUE l'Agence de santé et services sociaux refuse d'octroyer une accréditation à la maison du CLDI;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'envoyer une lettre d'appui à la demande d'accréditation de la maison du CLDI.

ADOPTÉE

R11-06-079  
Frais inscription  
-formation élus

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit qu'une formation portant sur l'éthique doit être suivie par tous les élus municipaux avant le 2 juin 2012;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription au montant de cinq cent soixante dollars ( 560. \$), taxes en sus ainsi que les frais s'y rapportant, afin de permettre à tous les élus de suivre la formation « Le comportement éthique » qui sera donné à Plessisville le 5 novembre 2011.

ADOPTÉE

Le 6 juin 2011

R11-06-080  
Achat billets  
-soirée hommage  
Comité 12-18

CONSIDÉRANT que la Corporation Partenaires 12-18 tient la soirée hommage des 12-18, le 4 juin 2011 à St-Pierre Baptiste;

CONSIDÉRANT que six (6) places nous ont été réservées au coût de quinze dollars ( 15. \$ ) chacune;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de retourner un montant de quatre-vingt-dix dollars ( 90. \$ ) pour la réservation de six places pouvant servir aux membres du conseil municipal et/ou aux membres du Comité 12-18 de Notre-Dame de Lourdes.

ADOPTÉE

R11-06-081  
Autoriser le maire  
Congrès FQM

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la F.Q.M. se tiendra les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011 au Centre des Congrès de Québec;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à assister au congrès de la F.Q.M.;

Que la municipalité paie les frais d'inscription au montant de cinq cent soixante-quinze dollars ( 575. \$.), taxes en sus, ainsi que les dépenses inhérentes sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R11-06-082  
Don à la  
Fondation  
québécoise  
du cancer

CONSIDÉRANT QUE la Fondation québécoise du cancer lance sa campagne annuelle de financement pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'action de la Fondation est essentielle à notre région pour l'accompagnement de personnes atteintes de cancer;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de cent dollars ( 100. \$ ) à la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE

#### **14. Contrat de déneigement des chemins municipaux :**

R11-06-083  
Octroi du contrat  
de déneigement  
des chemins  
municipaux

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour le déneigement des routes municipales pour les hivers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 a eu lieu le 5 mai 2011 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre soumissions concernant l'entretien des chemins d'hiver;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour les hivers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 soit octroyé à Excavation Michel Boucher aux montants suivants :

|           | avant taxes  | avec taxes   |
|-----------|--------------|--------------|
| 2011-2012 | 65 444.40 \$ | 74 557.53 \$ |
| 2012-2013 | 69 451.20 \$ | 79 122.28 \$ |
| 2013-2014 | 71 120.70 \$ | 81 024.26 \$ |

QUE cedit contrat est pour une durée de trois (3) ans pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 selon les prix apparaissant à la soumission;

QU'Excavation Michel Boucher fournisse tous les documents exigés aux devis avant la signature du contrat;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE

Projet d'achat de l'édifice de la Caisse Populaire :

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Le 6 juin 2011

Dépôt des états financiers 2010 :

La directrice-générale/secrétaire-trésorière dépose les états financiers 2010 tels que préparés par la Firme Proulx CA inc.

R11-06-084  
Autoriser l'emploi  
D'une secrétaire  
réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut partager le travail effectué au bureau municipal;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager une secrétaire-réceptionniste à temps partiel.

ADOPTÉE

R11-06-085  
Renouvellement  
contrat du  
concierge  
-salle municipale

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de la salle municipale vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Paradis a accepté de poursuivre cedit contrat aux mêmes conditions que l'année 2010;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat pour l'entretien de la salle municipale avec Madame Johanne Paradis pour une période de un (1) an au coût de cinq mille trois cent dollars ( 5,300. \$).

ADOPTÉE

R11-06-086  
Autoriser 1er  
Versement -  
S.Q.

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement au Ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec, payable le 30 juin 2011, au montant de vingt-sept mille cinq dollars ( 27,005.00 \$ ).

ADOPTÉE

R11-06-087  
2<sup>e</sup> versement  
À l'OMH

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le deuxième versement à l'Office municipal d'Habitation de Notre-Dame de Lourdes au montant de deux mille quatre cent quatre-vingt dollars ( 2,480.00\$ ).

ADOPTÉE

R11-06-088  
Résolution pour  
Le Fonds régional  
Réservé à l'entretien  
Des voies publiques

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2010, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no. 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no. 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

Le 6 juin 2011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame de Lourdes demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de huit mille cent soixante-trois dollars et soixante-douze sous ( 8,163.72 \$ ), tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de l'Érable;
- QUE la municipalité de Notre-Dame de Lourdes entend réaliser les travaux suivants : ( en annexe )
- QUE la municipalité de Notre-Dame de Lourdes s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no. 297 de la MRC, soit pour :
  - la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
  - des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.
- QUE cette résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

R11-06-089  
Comptes à  
payer

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent deux mille trois cent vingt-six dollars et vingt sous ( 102,326.20 \$ ) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia

Reconnaissance 12-18

Monsieur le maire, Jocelyn Bédard, souligne l'implication de Monsieur Yves Payette auprès des 12-18.

Par la suite, il remet un certificat de reconnaissance à 9 jeunes qui sont membres actifs du Comité Partenaires 12-18.

R11-06-090  
Autoriser une  
commandite  
pour le  
Symposium  
Vivalo

Dans le but d'encourager les élèves des trois écoles, soit Villeroy, Val Alain et Notre-Dame de Lourdes, à faire partager au grand public leurs réalisations;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une commandite pour le Symposium Vivalo qui aura lieu le 9 juin 2011 à l'École Ste-Thérèse de Val Alain.

La commandite consiste à faire l'achat d'un forfait famille à Valcartier, ayant une valeur de cent soixante-six dollars ( \$ 166. ), taxes en sus.

Que ce montant soit pris au poste du budget « Comité des Loisirs ».

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

- Règlement trafic lourd
- Frais non résidents
- Contrat déneigement
- Asphaltage
- Sogetel
- Soumissions déneigement
- Compte d'hydro Québec

Le 6 juin 2011

R11-06-091  
Levée de la  
séance

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des  
conseillers que la séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de  
l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales